

VILLE DE LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 5 décembre 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- CAURET Camille donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à BOUZID Nathalie,

SECRETAIRE DE SEANCE : BENOÎT Jean-François

Délibération n°2023-117

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 – Absents : 4 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES FINANCIERES

BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTI-SERVICES DE MESLIN – CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2023

Le budget annexe « Commerce multi-services » a été créé au 1^{er} janvier 2016 suite à la fusion avec la commune de Meslin. Ce budget enregistre depuis cette date les dépenses d'entretien courant et les recettes de loyers du bâtiment « Le Relais de Margot » situé à Meslin. Les écritures comptables étant peu nombreuses, dans un souci de simplification il est proposé à partir de 2024 de suivre l'intégralité des dépenses et des recettes liés à ce bâtiment au sein du budget principal.

En concertation avec le Comptable public de Lamballe-Armor et une fois que les dernières écritures auront été passées, il est proposé de procéder à la clôture du budget annexe « Commerce multi-services de Meslin » au 31 décembre 2023. Ce transfert aura pour conséquence la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal 2024. Les activités assujetties à la TVA continueront à être individualisées et suivies au sein du budget principal à partir du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE la clôture du budget annexe « Commerce multi-services de Meslin », selon les conditions présentées ci-dessus,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document actant du transfert de l'actif et du passif du budget annexe « Commerce multi-services de Meslin » vers le budget principal et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

19 DEC. 2023

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

19 DEC. 2023

De la publication le

Pour le Maire

Par déléguation

Lydie MICHEL

Directrice

Administration Générale

19 DEC. 2023



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]